



La Lettre de Michel MÉNARD

Député de la cinquième circonscription de Loire-Atlantique

Carquefou, Casson, Couffé, Granchamp des Fontaines, Héric, La Chapelle sur Erdre, Le Cellier, Les Touches, Ligné, Mauves sur Loire, Mouzeil, Nantes Erdre, Nort sur Erdre, Petit Mars, Saint Mars du Désert, Sainte Luce sur Loire, Sucé sur Erdre, Thouaré sur Loire, Treillières.

(édito)

(le saviez-vous?)

Trois mesures de justice sociale

- En 2015, l'impôt sur le revenu est allégé. La première tranche d'impôt à 5,5%, applicable aux revenus annuels compris entre 6011 et 11991 euros est supprimée. Les seuils des tranches d'imposition, revalorisés de 0,5%, tiennent compte de l'inflation pour préserver le pouvoir d'achat des ménages. Aucune catégorie de contribuables ne voit son impôt sur le revenu augmenter pour 2015. Depuis 2013, la baisse d'impôt bénéficie à neuf millions de foyers fiscaux, et trois millions de ménages modestes vont sortir de l'impôt ou éviteront d'y entrer.
- Au 1er janvier 2016, de nouvelles règles concernant le prêt à taux zéro (PTZ) vont faciliter l'accession à la propriété de davantage de jeunes et de ménages de la classe moyenne par l'augmentation des plafonds de revenus. Le PTZ couvrira 40% de l'achat contre 18 à 26% aujourd'hui, avec une durée de prêt rallongée pour réduire les mensualités. Il sera étendu à l'ensemble du territoire pour l'achat d'un bien ancien, à condition de le rénover. Ces mesures visent aussi à soutenir la reprise de l'activité et à créer de l'emploi dans le secteur du bâtiment.
- A la demande des députés socialistes, le Gouvernement, s'est engagé à maintenir en 2015 et 2016 l'exonération de l'imposition sur la taxe d'habitation et la taxe foncière dont bénéficient les retraités modestes. La fin de cette exonération était consécutive aux mesures prises en 2008 par le gouvernement Fillon, qui avait notamment supprimé la demi-part dont bénéficiaient les parents isolés, veufs ou divorcés, et dont les effets ne sont révélés qu'aujourd'hui. Ce sont 250000 personnes âgées modestes qui sont concernées.

contact@michelmenard.fr

L'heure est à l'union et au rassemblement

Après les attaques terroristes perpétrées le 13 novembre à Paris et à Saint-Denis, notre Pays a reçu, de la part de dirigeants et personnalités de tous les continents, de nombreux témoignages de soutien, mais aussi d'indignation devant la violence et la lâcheté des actes commis, et les Françaises et Français se sont mobilisés pour rendre hommage aux victimes et s'élever contre cette barbarie. Un peuple rassemblé pour affirmer que nous devons croire en la France et rester unis autour des valeurs qui font sa grandeur : la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité.

Le Président de la République, le Gouvernement par la voix du Premier ministre, et nous, parlementaires, réunis en Congrès à Versailles le 16 novembre, avons fait part de notre entière solidarité aux nombreuses victimes, ainsi que de nos sincères condoléances aux familles endeuillées et à leurs proches. Un hommage appuyé a par ailleurs été rendu aux services de la Police, de la Gendarmerie, des Pompiers et du Samu, pour leur courage et leur dévouement. François HOLLANDE et Manuel VALLS ont su, avec sang-froid, dignité et en toute transparence, répondre à la fois à l'urgence de la situation et rechercher dans le même temps des mesures durables au niveau national, mais aussi en mobilisant nos partenaires européens et bien au-delà dans le but de réunir au sein d'une coordination internationale les pays déterminés à lutter contre le terrorisme et à éradiquer Daech.

Répondre à l'urgence et protéger la population, c'est aussi l'engagement que François HOLLANDE a pris en arrivant à la tête du pays en 2012, et c'est, je ne manque jamais de vous le rappeler, le sens que je donne au mandat que vous m'avez confié. Les mesures prises depuis plus de trois ans pour redresser le pays, guidées par notre exigence de progrès et de justice sociale, portent leurs fruits, même si la crise que nous subissons durement depuis 2008 en freine les résultats, notamment sur l'emploi.

Le Projet de Loi de Finances rectificatif pour l'année 2015 montre en effet que nos engagements budgétaires sont tenus. La croissance du Produit intérieur brut (PIB), avec une hypothèse de 1% en Loi de Finances initiale, sera finalement de 1,1%, soit le plus haut niveau depuis 2011. De même, la consommation des ménages a continué de progresser et l'investissement des entreprises s'est accéléré, enregistrant une croissance de 2%. Ainsi que l'indique Michel SAPIN, Ministre des Finances et des Comptes publics, la France est désormais dans de bonnes conditions pour que la croissance 2016 soit conforme aux prévisions officielles de 1,5%. De même, le déficit budgétaire se maintient dans les prévisions de notre programme de stabilité 2015-2018 présenté en avril dernier. Annoncé à 4,1%, le déficit sera finalement de 3,8%. Pour rappel, en 2011, il était de 5,1%.

Protéger la population, redresser l'économie dans la justice, c'est animée de ce sens de la responsabilité et cette même volonté de s'unir pour réussir, que la France reçoit en cette fin d'année la COP 21. Elle doit impérativement aboutir à un accord historique, contraignant et global, fixé pays par pays et qui ne laisse aucune nation sur le bord du chemin. Devant près de 150 dirigeants du monde entier accueillis pour la Conférence de Paris sur le Climat, en cette période d'un même combat à mener d'urgence contre le terrorisme et les dérèglements climatiques, François HOLLANDE envoie au monde un message clair : notre pays « triomphera des périls (...) La France ne renoncera jamais à ce qu'elle est, une grande nation qui parle au monde et qui est capable de le réunir pour décider de son destin ». C'est ce message d'union et de solidarité que je souhaite partager et faire vivre avec vous.

Sincèrement,

www.michelmenard.fr
(Contact)



@Michel_MENARD



4 rue Léonard de Vinci 44470 CARQUEFOU

Tél. 02 40 68 70 04 - Fax. 02 40 68 70 53 - contact@michelmenard.fr - www.michelmenard.fr



Juin - Visite de la Maison d'arrêt de Nantes



Pose de la première pierre du futur lycée de Carquefou, rue de la Mainguais



Héric - inauguration d'une nouvelle unité de vie au foyer La Perrière



Nantes-Beaujoire - avec Thierry Braillard, Secrétaire d'Etat aux Sports, lors de l'inauguration du gymnase Jean Vincent.

(à l'assemblée et en Circonscription)

Le patrimoine culturel immatériel reconnu

Mi-septembre, dans le cadre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, nous avons procédé à l'examen du projet de loi «Liberté de création, architecture et patrimoine» porté par Fleur PELLERIN, Ministre de la Culture et de la Communication.

À cette occasion, et c'était l'objet d'un amendement que j'avais déposé, la notion de patrimoine a été étendue aux éléments du patrimoine culturel immatériel. Définis par l'Unesco dans la Convention que la France a ratifiée en 2006, mais absents du texte de loi initial, ces éléments se manifestent dans les traditions et expressions orales mais aussi les arts du spectacle, les pratiques sociales et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature ainsi que les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

Je me félicite de la prise en compte de cette notion, au même titre qu'elle satisfait, je n'en doute pas, les associations oeuvrant pour le patrimoine breton qui m'avaient sollicité sur ce point, de même que l'ensemble des acteurs de la vie culturelle et du patrimoine du territoire français.



Simplification

Depuis 2013, le gouvernement opère un vaste programme pour répondre au choc de simplification annoncé par le Président de la République.

Avec d'autres parlementaires, je suis mobilisé auprès de Clothilde VALTER, Secrétaire d'Etat en charge de la réforme de l'Etat et de la simplification, pour proposer des mesures visant à faciliter, accélérer et simplifier les procédures entre l'administration et les citoyens, les associations ou les entreprises.

Vous trouverez les 200 mesures déjà en œuvre ou en cours d'application sur <http://simplification.modernisation.gouv.fr>.

Cependant, beaucoup reste à faire. Notre groupe de travail a souhaité interroger entreprises, associations, élus et citoyens pour qu'à partir de leurs expériences, ils nous transmettent des exemples de procédures en vigueur qui mériteraient d'évoluer, et des propositions de nature à faciliter la vie quotidienne de chacun. **Pour participer vous aussi**, il suffit de me retourner la fiche figurant sur mon site Internet à l'article «S'engager pour la simplification». Vous pouvez de même vous la procurer sur simple demande auprès de mon équipe de collaborateurs à Carquefou.

Le temps est venu de reconnaître l'Etat de Palestine

Le durcissement de la politique israélienne s'accompagne de graves manquements à la Déclaration des Droits de l'Homme. De plus, ainsi que le constatent les associations engagées pour la paix dans cette partie du monde, se répand peu à peu la justification de ce conflit par un motif religieux, version que n'hésitent pas à valider certains dirigeants israéliens. Devant l'urgence de la situation, j'ai écrit au Premier ministre Manuel VALLS, lui demandant que la France s'engage sans tarder dans la reconnaissance officielle d'un Etat de Palestine aux côtés de l'Etat d'Israël, les deux en sécurité. Laurent FABIUS, Ministre des Affaires étrangères et du Développement international, l'a souligné : « L'objectif, c'est la paix ».

(Retraites)

Fin 2014, de nombreux retraités avaient dû faire face à des retards de paiement dans le versement de leurs pensions. Le Gouvernement a répondu à cette situation par des mesures d'urgence, mais il s'agissait d'apporter une solution durable. C'est ainsi que le 1er septembre dernier est entré en vigueur, pour le régime général, un droit opposable à la retraite. Concrètement, tout dossier de retraite, complet et déposé quatre mois avant la date prévue du départ à la retraite, doit être traité. Si cela n'a pas été possible, les caisses d'assurance retraite verseront automatiquement un montant estimatif de la retraite pour éviter que les nouveaux retraités soient sans ressources. Un second texte étendra ce droit aux pensions des salariés agricoles et aux indépendants, au 1er janvier 2017.

(Elsa Régent-Pennuen, suppléante)

Faut-il réformer le Code du Travail? Complexe et volumineux, le Code du Travail est peu lisible pour les principaux concernés, salariés et employeurs. Le rendre plus accessible est essentiel pour la protection des salariés. On ne peut en effet défendre l'application de ses droits que s'ils ont été bien compris. Certes, l'idée d'une réforme ou d'une simplification peut effrayer. Il n'est cependant pas question de diminuer le socle des droits des salariés, mais d'éliminer les doublons et de regrouper au sein d'un même article ce qui est exprimé par plusieurs. Robert BADINTER et Antoine LYON-CAEN se sont attelés à cet exercice et ont proposé un Code à 50 articles.

Le simplifier, mais aussi l'adapter aux nouvelles pratiques de travail. Aujourd'hui, ce sont les juges qui procèdent à cette adaptation en fabriquant un arsenal de jurisprudences autour de notions, comme le télétravail par exemple. La négociation entre les représentants du personnel et l'employeur va permettre d'ajuster la législation en fonction des réalités de l'entreprise et de ses salariés. En figurant parmi les sujets de la négociation annuelle obligatoire, la qualité de vie au travail se déclinera ainsi différemment d'une entreprise à une autre. Pour autant, la négociation doit-elle tout régler dans l'entreprise? Non. La philosophie des accords doit rester la création de droits plus positifs que ceux du Code du Travail, non le comblement de vides juridiques. Cette réforme est donc importante pour l'avenir du droit des salariés, dans un monde du travail en mouvement.

